

Réf : DCM/2015/n° 81/5.5/17.06/19

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	28	29

Date de la convocation : 08/06/2015

Date de l'affichage : 10/06/2015

SEANCE DU 17 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,

Le DIX SEPT JUIN à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Amandine JACINTO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents excusés ayant donné procuration :

J.C BASCHIOU à Claude LAURIE

Secrétaire de séance : Alain BAILLIEU

OBJET :

INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal :

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- n° 2015-20 retient l'Association Brocante Aigues-Mortes, sise à Aigues-Mortes, pour la délégation de service public relative à l'organisation d'un marché aux brocante et puces, moyennant une redevance forfaitaire annuelle de 7 500 €

- n° 2015-21 qui autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition du terrain appartenant à M. Robert BREZUN, cadastrée BA n° 10, pour un durée de 5 années moyennant une somme annuelle de 8 000 €.

- n° 2015-22 qui autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition du terrain appartenant à M. Louis NAVARRO, cadastrée BA n° 11, pour un durée de 5 années moyennant une somme annuelle de 3 000 €.

- n° 2015-23 qui institue une régie générale de recettes auprès de la Mairie d'Aigues-Mortes à compter du 1^{er} SEPTEMBRE 2015.

- n° 2015-24 qui institue une régie générale d'avances auprès de la Mairie d'Aigues-Mortes à compter du 1^{er} septembre 2015.

- n° 2015-25 qui institue une sous régie de recettes Office de Tourisme auprès de la ville d'Aigues-Mortes, à compter du 1^{er} septembre 2015.

- n° 2015-26 qui institue une sous régie de recettes Occupation du Domaine Public et Droits de Place à compter du 1^{er} septembre 2015.

- n° 2015-27 qui institue une sous régie de recettes Festivité auprès de la ville d'Aigues-Mortes, à compter du 1^{er} septembre 2015.

- n° 2015-28 qui institue une sous régie de recettes Enfance-Jeunesse-Education auprès de la ville d'Aigues-Mortes, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture
030-21300037-20150617-DCM2015-81-DE
Date de télétransmission : 22/06/2015
Date de réception en préfecture : 22/06/2015

- n° 2015-29 qui institue une sous régie de recettes Culture et Animation auprès de la ville d'Aigues-Mortes, à compter du 1^{er} septembre 2015.
- n° 2015-30 qui institue une sous régie de recettes Structure Multi Accueil Gavroche auprès de la ville d'Aigues-Mortes, à compter du 1^{er} septembre 2015.
- n° 2015-31 qui institue une sous régie de recettes CCAS auprès de la ville d'Aigues-Mortes, à compter du 1^{er} septembre 2015.
- n° 2015-32 qui institue une sous régie de recettes Affaires Sociales et Petite Enfance auprès de la ville d'Aigues-Mortes, à compter du 1^{er} septembre 2015.
- n° 2015-33 qui institue une sous- régie d'avances Culture et Animation auprès de la Mairie d'Aigues-Mortes à compter du 1^{er} septembre 2015.
- n° 2015-34 qui institue une sous régie d'avances Actions Sociales et Petite Enfance auprès de la Mairie d'Aigues-Mortes à compter du 1^{er} septembre 2015.
- n° 2015-35 qui institue une sous- régie d'avances CCAS auprès de la Mairie d'Aigues-Mortes à compter du 1^{er} septembre 2015.
- n° 2015-36 qui institue une sous- régie d'avances Enfance-Jeunesse-Education auprès de la Mairie d'Aigues-Mortes à compter du 1^{er} septembre 2015.
- n° 2015-37 qui fixe la redevance d'occupation du domaine public appliquée à l'activité de portraitiste, installé sur la Place St Louis, à 737 €.

- n° 2015-38 qui approuve une convention d'occupation précaire de la parcelle cadastrée CC n° 33, pour une durée d'une année, reconductible par décision expresse, au profit de Mme Danita RIBET à des fins de pâturage dudit terrain.
- n° 2015-39 qui supprime les régies d'avances au 31 Aout 2015 du service des finances de la mairie d'Aigues-Mortes et la régie d'avances du service culture de la mairie d'Aigues-Mortes
- n° 2015-40 qui supprime à compter du 31 août 2015 les régies de recettes suivantes : perception des droits de place, crèche municipale « Gavroche, encaissements de l'office de tourisme, recettes du service culture, recettes du CCAS, perception des garderies du matin, du midi et du soir, activités de loisirs des jeunes et des adultes.
- n° 2015-41 qui fixe le montant des encarts publicitaires sur les supports de communication de la Ville à 100 €
- n° 2015-42 qui fixe le tarif d'entrée du gala lyrique organisée par la commune le 14 Août 2015 à 25 €.
- n° 2015-43 qui fixe les tarifs des différents produits destinés à la vente : 3 € pour les affiches 40 x 40 et 5 € par lithographies 40 x 60

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 19/06/2015
- date d'affichage : 19/06/2015

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture
030-21300037-20150617-DCM2015-81-DE
Date de télétransmission : 22/06/2015
Date de réception préfecture : 22/06/2015
Page 2 sur 2